

J'entreprends en Bourgogne®

L'épargne et les finances solidaires en Bourgogne

Annuaire



www.cr-bourgogne.fr

Epargne et finances solidaires en Bourgogne

Où et quand sont-elles nées ?

L'épargne et les finances solidaires puisent leurs racines dans des temps très anciens mais elles se sont particulièrement développées dans les années 1970, notamment au Bangladesh avec la « Grameen Bank » créée par Muhammad Yunus (prix Nobel de la paix 2006). Plus récemment, face à la montée du chômage et des exclusions bancaires et sociales, elles ont pris un nouvel essor.

D'où vient l'argent ?

L'épargne solidaire est apportée par les citoyens qui souhaitent donner du sens à leur argent et promouvoir une économie au service des personnes et de l'emploi. Ces derniers, au lieu de les placer sur des produits bancaires classiques, préfèrent en investir une partie dans des actions solidaires ou dans le financement de projets soutenus par les organismes de leur choix.

Pour quel(s) projet(s) ?

Les finances solidaires peuvent favoriser, entre autres, la création d'activités, l'accès au logement, le commerce équitable, le développement local dans les pays du Sud et de l'Est, etc. Elles interviennent, au niveau local, national et international, dans le soutien d'initiatives qui trouvent difficilement des financements classiques.

Les acteurs présents dans ce document se reconnaissent de l'Economie Sociale et Solidaire et dans les valeurs suivantes :

- L'aide aux citoyens pour investir ou placer leur argent « autrement »,
- La promotion de la solidarité locale et internationale,
- La mise en œuvre de projets solidaires individuels et collectifs.

« Votre argent peut faire la différence ... alors contactez-nous »



Adie

9, rue Edouard Herriot – 21300 Chenôve

Historique

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur propre emploi grâce au microcrédit. Elle a été créée en 1989 par Maria Nowak en adaptant à la France le principe du microcrédit. Elle s'adresse à toutes les personnes n'ayant pas accès à un crédit bancaire.

Depuis sa création, l'Adie a financé partout en France près de 59 000 entreprises générant plus de 70 000 emplois.

Association nationale reconnue d'utilité publique créée en 1988.

Siège à Paris : 4 Boulevard Poissonnière 75009 PARIS.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Financement et accompagnement d'entreprises portées par des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire (RMIstes, Chômeurs longue durée ou travailleurs pauvres).

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

COD'ADIE en partenariat avec le Crédit Coopératif permet le versement d'une partie des intérêts à l'Adie.

L'épargne salariale récoltée auprès des institutions bancaires est utilisée comme ressource pour octroyer des microcrédits.

Contact

Gilles BERNARDIN

Mél : gbernardin@adie.org

Tél : 0 800 800 566

Mél : bourgogne@adie.org

www.adie.org





Bourgogne Active

5-7, allée André Bourland – 21000 Dijon

Historique

Bourgogne Active est un fonds territorial du réseau France Active. L'association bourguignonne a été créée en 2005 par la région Bourgogne, la Caisse des Dépôts et Consignations, France Active, la Fondation Macif et la Caisse d'Épargne de Bourgogne - Franche Comté.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Sur la région, Bourgogne Active lutte pour l'emploi et l'insertion par l'économique en apportant une expertise et un soutien financier (garanties sur emprunts bancaires et apports en fonds propres) aux entreprises solidaires et structures d'utilité sociale créatrices d'emplois et d'insertion : Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), entreprises adaptées (anciennement ateliers protégés), associations de services aux personnes, associations d'utilité sociale, coopératives, entreprises insérantes, etc.

Depuis janvier 2007, Bourgogne Active est également sub-déléataire du FGIF (Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'Initiative des Femmes) sur les départements de Côte d'Or, Nièvre et Saône-et-Loire.

Le FGIF vise à faciliter l'accès au crédit bancaire de toutes les femmes qui veulent créer, reprendre ou développer une entreprise.

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

Société d'Investissement France Active et Fonds Communs de Placements Insertion Emplois pour toutes les entreprises solidaires éligibles aux interventions de Bourgogne Active.

Contact

Gonzague LAURENT

Tél : 03 80 71 40 47

Mél : bourgogneactive@wanadoo.fr





Caisse d'Épargne de Bourgogne
Franche-Comté

1, Rd Pt de la Nation - B.P. 23088
21088 Dijon cedex 9

Historique

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté exerce tous les métiers et services de la banque de détail et de la banque de développement régional. Elle couvre ainsi l'ensemble des clientèles : particuliers, professionnels, PME/PMI, collectivités locales et, bien entendu, les acteurs de l'Économie Sociale. Mais avant tout, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté s'affirme comme une **banque socialement responsable**.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Depuis 2009, la Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté met en place une politique de **Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE)** qui se décline dans 3 domaines :

- ◉ **L'Innovation sociale ou environnementale** dans la gestion de l'activité. La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté va ainsi pouvoir apporter des améliorations notamment en matière :
 - à d'environnement : mise en place d'une chaire RSE à l'ESC Dijon, réalisation du bilan carbone de la Caisse d'Épargne, distribution du prêt Eco Logement à taux zéro avec le Conseil régional de Bourgogne...
 - à de relations clients/fournisseurs : formation de collaborateurs à la Langue des Signes, produits eco responsables... et surtout des placements éthiques :
 - *Ecureuil Bénéfices Responsable* est un fonds qui permet d'investir dans des entreprises socialement responsable.
 - *Ecureuil Bénéfices Environnement* : ce fonds vient appuyer les entreprises qui investissent dans le développement durable, en leur offrant des moyens de se développer.
 - *Ecureuil Bénéfices Emploi* : ce fonds est investi à hauteur de 5 à 10 % dans des titres non cotés de structures solidaires dès lors qu'elles créent directement ou indirectement des emplois pour les personnes en grande difficulté.

- ⊙ **L'Inclusion financière.** La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté va renforcer son implication en faveur de particuliers et créateurs d'entreprises qui rencontrent des difficultés d'accès ou d'usage des produits et services financiers. A cet effet, le dispositif Parcours Confiance porte notamment l'activité de microcrédit et d'accompagnement des personnes en recherche d'équilibre financier. Par ailleurs, la Caisse d'Épargne soutient fortement les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise. Enfin, Finances et Pédagogie intervient notamment auprès des jeunes en milieu éducatif, des bénéficiaires de dispositifs mis en place par l'économie sociale et les collectivités territoriales, et des salariés d'entreprises via la formation professionnelle.
- ⊙ **La philanthropie.** La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté soutiendra prioritairement des initiatives de mécénat local dans les domaines de la solidarité, la culture ou encore l'environnement. Dans ce domaine, c'est la pertinence de la réponse à des besoins sociaux identifiés qui sera recherchée et mesurée.

Avec l'ensemble de cette politique, la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté donne une nouvelle impulsion à sa politique d'engagement dans la société en évoluant vers une stratégie globale de contribution au développement durable.

Contacts

Frédéric LECONTE
Tél : 03 80 70 44 20

Philippe BOUILLIN
Tél : 03 80 70 79 28



CCFD

**Comité Catholique contre la Faim
et pour le Développement**

9 bis, boulevard Voltaire – 21000 Dijon

Historique

Créé en 1961 à l'initiative de la Conférence des évêques de France, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement est la première ONG française de développement. Il a reçu mandat d'ouvrir les chrétiens à la solidarité internationale, notamment pendant la période de Carême et travailler à deux missions :

- ◉ **Le soutien aux partenaires du Sud et de l'Est.** Le CCFD-Terre Solidaire soutient les projets d'associations des pays où il intervient, généralement au profit des populations les plus vulnérables. Les acteurs locaux sont en effet les mieux placés pour agir dans leur contexte.
- ◉ Avec ses partenaires, le CCFD-Terre Solidaire entretient des relations à long terme qui ne se limitent pas aux aspects financiers mais visent à construire ensemble une vision d'avenir et une stratégie dans la durée.
- ◉ **L'éducation au développement.** Mieux formé et mieux informé, chacun peut développer un esprit critique et devenir un acteur de solidarité internationale, à la mesure de ses possibilités. Le CCFD-Terre Solidaire, avec un réseau de 15 000 animateurs bénévoles partout en France, mène un travail de sensibilisation de l'opinion aux réalités internationales et à la nécessité de la solidarité internationale.

Le CCFD est une association (loi 1901), reconnue d'utilité publique ; il est dirigé par les délégués de 28 mouvements et services de l'Eglise ; une structure permanente de 170 salariés, 99 délégations diocésaines.

En 1983, afin de prolonger son action dans le domaine économique, le CCFD-Terre Solidaire a créé la SIDI (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), société anonyme, capital : 13 millions €. Elle fournit un appui financier et technique à des structures financières de proximité et facilite ainsi l'accès au crédit des acteurs de l'économie populaire.

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

Cinq produits de placement solidaire sont développés :

- ⊙ FCP Faim et Développement : premier fonds de placement de partage en Europe
- ⊙ SICAV Eurco Solidarité
- ⊙ FCP Ethique et Partage
- ⊙ FCP Faim et Développement Agir CCFD
- ⊙ Actions de la SIDI

Contact

Georges LIOCHON

Tél : 03 80 63 14 46

Mél : ccfd21@ccfd.asso.fr

www.ccf.asso.fr/cd21/



CIGALES

Club d'Investisseurs pour une Gestion
Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

**14 bis, boulevard de la Croix St Martin
21800 Quetigny**

Historique

L'Association Régionale fait partie de la Fédération des CIGALES, 61 Rue Victor Hugo 93500 PANTIN. Site : www.cigales.asso.fr.
Les Clubs existent depuis 1983 – il en existe 120 en France dont une forte représentation dans les régions du Nord-Pas de Calais – Bretagne et Ile de France.

L'Association Régionale est adhérente à la CRESS
(Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire).

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Un club CIGALES est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SA, SARL, SCOP, SCIC, association).
Le club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun (entre 10 et 450 euros par mois, sur un livret AGIR du Crédit Coopératif). Le cigalier s'engage à épargner au minimum pendant 5 ans.
Les cigaliers se réunissent plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider des placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises. La décision se fait de façon démocratique.
C'est un lieu d'échanges et d'auto formation sur les questions économiques et de développement local où investisseurs et porteurs de projets font l'expérience d'une économie socialement responsable et solidaire.

Devenir membre d'un club CIGALES c'est :

- ⊙ Epargner utile
- ⊙ Donner du sens à son épargne
- ⊙ Aider à la création et au développement de petites entreprises locales, en privilégiant les projets respectueux de l'être humain et de son environnement (commerce équitable – insertion sociale et professionnelle - protection de l'environnement, les économies d'énergie, promotion de la culture...)
- ⊙ Favoriser le développement du territoire
- ⊙ Agir pour une économie citoyenne, solidaire, centrée sur l'humain et conciliant l'économique et le social

Les CIGALES apportent aux créateurs d'entreprises :

- ⊙ Une aide financière : la CIGALES prend des participations minoritaires dans le capital de petites sociétés de l'ordre de 2 à 3000 €. Plusieurs clubs peuvent s'associer pour soutenir un projet.
- ⊙ Un effet de levier : le soutien d'un club peut rassurer et convaincre d'autres financeurs notamment les banques.
- ⊙ Un accompagnement et un suivi pendant 5 ans. Les cigaliers apportent des conseils aux créateurs d'entreprises en fonction de leurs compétences. Ils les incitent à parfaire et compléter leur projet. Ils offrent un environnement humain contribuant à rompre l'isolement du créateur. En véritable associée la CIGALES suit la vie de l'entreprise dans laquelle elle a investi.
- ⊙ Un réseau de partenaires : les créateurs d'entreprises bénéficient des réseaux relationnels et des partenariats des cigaliers avec les acteurs locaux d'aide à la création d'entreprises notamment ceux de l'économie sociale et solidaire.

Exemples de projets aidés

- ⊙ CELLANDE à St Vincent en Bresse 71 Fabrication de produits cosmétiques bio
- ⊙ SA Côté Gourmand Cafétéria Chalon sur Saône 71
- ⊙ Un serrurier à Semur en Auxois 21
- ⊙ Une épicerie à St Maurice de Satonnay 71
- ⊙ Un créateur de site Web et un luthier par le biais de la CAE (Coopérative d'Activités et d'Emploi) L'Envol, suite à une convention signée en avril 2008 (première convention en France signée entre une CAE et les CIGALES).

Contact

Jean-Pierre HEDOU

Tél : 03 80 46 31 76

Mél : cigales.bourgogne@orange.fr

www.cigales.asso.fr



Crédit Coopératif

**1, avenue Kellermann - BP 27040
21070 Dijon Cedex**

Historique

Le Crédit Coopératif est une banque multi-spécialiste, présente dans toutes les régions grâce à un réseau de 69 agences. Il a été créé à la fin du 19^{ème} siècle par des coopérateurs pour accéder au crédit. Coopératif, son capital est détenu par ses clients et sociétaires personnes morales. Il a une longue expérience de l'accompagnement des entreprises et de leurs groupements, des coopératives, des PME-PMI, des mutuelles, des associations et organismes d'intérêt général. A taille humaine, il bénéficie des ressources du Groupe Banque Populaire dont il est l'une des sociétés mères.

Banquier des associations, mutuelles, coopératives, organismes d'intérêt général, le Crédit Coopératif est proche des acteurs de la solidarité, il connaît leurs besoins et conçoit avec et pour eux des produits solidaires qui élargissent leurs ressources.

Le Crédit Coopératif est engagé dans des collectifs de promotion de la finance solidaire (Finansol, Epargne sans Frontières, Réseau Européen de Micro-finance...) et participe au financement d'activités à forte plus-value sociale.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

2009 marque pour le Crédit Coopératif 26 ans d'engagement pour les finances solidaires : c'est en 1983 qu'il lance avec le CCFD, le premier fonds commun de placement de partage, Faim et Développement. Pionnier en France, il est aujourd'hui la banque la plus engagée en la matière.

Il contribue fortement à promouvoir la finance solidaire, en France et en Europe, tant auprès des particuliers que des bénéficiaires de leur engagement, acteurs de terrain et Institutions de MicroFinance (IMF).

Banque coopérative, le Crédit Coopératif est le leader de l'épargne de partage en France. En 2007, leur encours a atteint 224 millions d'euros et le montant des dons générés a dépassé 3,2 millions d'euros (en hausse de 34 % par rapport à 2006). Depuis la création du FCP Faim et Développement, les dons cumulés représentent plus de 29 millions d'euros.

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

Le Crédit Coopératif propose une gamme socialement responsable de produits bancaires et de placements : FCP, Sicav, livrets d'épargne, livret de développement durable, carte bancaire solidaire... 16 de ses produits ont reçu le Label Finansol comme par exemple : la carte AGIR, le Livret AGIR, Agir 18/28 ans, FCP Faim et Développement, le Livret SCOOPY, FCP Agir Fondation Abbé Pierre, les Codesol, FCP Epargne Solidaire, l'Assurance-vie Solidaire, Choix Solidaire, le programme AGIR localement, mais aussi un chéquier et un livret en partenariat avec La Nef.

Contact

Tél : 03 80 50 96 00

Tél : 0 810 63 44 44 (N° Azur)

www.agiraveclecreditcooperatif.coop

Nicolas VADOT – Directeur Régional

Nicolas.vadot@credit-cooperatif.coop



Crédit Municipal

26, rue de Mulhouse - 21000 Dijon

Historique

La Caisse de Crédit Municipal de Dijon, héritière des Mont de Piété, créée en 1822 et depuis 1992 Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale, porte des valeurs fondatrices fortes d'aide sociale et de solidarité. Elle affirme sa différence citoyenne dans le monde bancaire traditionnel tout en s'inscrivant pleinement dans la vie économique régionale.

Cette vision transparaît dans ses différentes activités : le prêt sur gages est financé par l'activité bancaire classique qui s'inscrit dans une démarche responsable et affiche une volonté affirmée d'être à l'écoute de tous et de proposer des solutions adaptées et personnalisées à chacun de ses clients sans exclusive.

Rôle / Moyen d'implication dans les finances solidaires

Fondé historiquement sur le prêt sur gage, qui offre la possibilité à des populations pouvant être exclues du monde bancaire traditionnel d'avoir cependant accès à des ressources financières, le Crédit Municipal de Dijon s'est tout naturellement engagé depuis 2006 dans le microcrédit social en partenariat avec le CCASS de la Ville de Dijon et la Caisse Solidaire de Franche-Comté. Le développement d'une offre de produits d'épargne solidaire disponible prochainement dans tout le réseau complètera ce dispositif.

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

En Franche-Comté en partenariat avec la Caisse Solidaire, le Crédit Municipal de Dijon propose déjà depuis plusieurs années un livret et des bons de caisse solidaires à ses clients. Le produit de l'épargne ainsi constituée alimente le Fond Régional pour la réalisation de dossiers de microcrédits.

Contacts

Thibault LEVÊQUE Dir. Commercial

Mél : tlevèque@ccmd.fr

Frédéric Couderc Resp. Dépôts & Plac^{ts}

Mél : fcouderc@ccmd.fr

Tél : 03 80 77 54 00

Mél : contact@ccmd.fr

www.creditmunicipal-dijon.fr





Habitat et Humanisme

3, rue Eugène Baudinet - 21000 DIJON

Historique

Les trois associations départementales de Bourgogne font partie de la Fédération Habitat et Humanisme, reconnue d'utilité publique, qui regroupe 50 associations locales.

La mission d'Habitat et Humanisme est l'insertion des populations en difficultés par l'accès à un logement autonome situé dans un quartier équilibré et par l'accompagnement des locataires.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Promotion de produits de placements et d'épargne solidaire pour financer l'acquisition et la rénovation de logements, l'accompagnement des familles logées et le fonctionnement des activités de l'association.

Placements solidaires :

- ⊙ Actions de la société Foncière Habitat et Humanisme (société nationale).

Epargne Solidaire :

- ⊙ Assurance vie,
- ⊙ Livrets d'épargne solidaire (livret Agir, EPIDOR solidaire, LEA).

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

En Côte d'Or, Habitat et Humanisme c'est :
44 familles logées dans :

- ⊙ 24 logements mis à disposition par des propriétaires privés,
- ⊙ 19 logements propriété d'Habitat et Humanisme,
- ⊙ 1 bail glissant HLM.

En Saône-et-Loire, Habitat et Humanisme c'est :
126 familles logées dans :

- ⊙ 93 logements mis à disposition par des propriétaires privés,
- ⊙ 33 logements propriété d'Habitat et Humanisme.

Dans l'Yonne, l'association est en cours de démarrage.

Des équipes de bénévoles prenant en charge les différentes activités de l'association :

- ⊙ accompagner les familles (suivi convivial de proximité...),
- ⊙ accompagner les personnes participant aux ateliers ARL (Aide à la Recherche de Logement),
- ⊙ assurer le bricolage, veiller à l'entretien et au bon usage du logement,
- ⊙ assurer la gestion locative adaptée des logements,
- ⊙ promouvoir la collecte de fonds,
- ⊙ participer à la gestion de l'association.

Une offre de services aux propriétaires bailleurs :

- ⊙ gestion adaptée et médiation locative,
- ⊙ conseils et aides pour l'obtention de subventions pour travaux de mises aux normes et réhabilitation avant location.

Une offre de produits de placement et d'épargne solidaire (déjà cités) pour aider à financer l'acquisition de logements et le fonctionnement de l'association.

Des ateliers d'Aide à la Recherche de Logements (ARL) :

Créés actuellement en Côte d'Or, ces ateliers sont destinés à aider les personnes à la recherche d'un logement en leur permettant : de mieux préciser leurs besoins, mieux connaître et étudier les offres de logement, définir leur budget, se préparer à contacter les agences et propriétaires, recherches...

Contacts

Michel Cherrier

1 rue Gauthey 71100 CHALON-SUR-SAONE
Tel : 03-85-43-14-14
Mél : saone-et-loire@habitat-humanisme.org

Denis Collier Secrétaire Administratif

1 rue Gauthey 71100 CHALON-SUR-SAONE
Tel : 03-85-43-14-14
Mél : cote-d-or@habitat-humanisme.org

Jean-Claude Bougeot Responsable financier

63 BD de Verdun 89100 SENS
tél : 03 86 86 34 11
Permanences : les lundis et jeudi de 14h à 16h
Mél : yonne@habitat-humanisme.org

Contacts

François THIBODAU Resp. épargne

solidaire
Tél : 03 80 36 66 67
Mél : francois.thibodaux@wanadoo.fr

Nadia Deruty Secrétaire

Tél/Fax : 03 80 45 85 30
Mél : cote-d-or@habitat-humanisme.org



Nef

114, bd du 11 novembre 1918
69626 Villeurbanne

Historique

Création de la coopérative en 1988.

En 2008 : 21467 sociétaires sur le territoire national relayés par 40 correspondants bénévoles et 41 salariés.

La constitution de la Banque Ethique Européenne est en cours pour un lancement en 2011 avec la Banca Etica en Italie et Fiare en Espagne.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Collecte d'épargne solidaire et distribution de crédits selon des critères précis pour des projets respectant la dignité humaine et préservant l'environnement.

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

La Nef propose des comptes de dépôt à terme, des plans, des parts de capital de la coopérative.

Cette épargne et ce capital permettent de financer des projets éthiques (à forte plus value environnementale, sociale ou culturelle).

Crédit aux secteurs : écologie, environnement, social, culturel, dans le respect des critères éthiques du paragraphe précédent.

Types de projets aidés :

Développement d'associations culturelles, création de boutique de produits recyclés, création d'une ferme bio, développement de boulangeries bio, reprise d'une entreprise d'éco-construction, développement d'associations d'insertion, création de jardins botaniques pédagogiques, développement d'une scic de logement social, ...

Contacts

Melle Soucithra ROLLIN

Ligne directe : 04 72 69 08 76

Mél. : s.rollin@lanef.com

www.lanef.com





Oikocredit

14, boulevard de Brosses - 21000 Dijon

Historique

Au moment de la guerre du Vietnam, des chrétiens interpellent leurs églises sur le placement de leurs fonds dans les banques finançant le marché de l'armement. Le Conseil Oecuménique des Eglises (COE) propose la création d'un fonds pour investir dans les projets de développement. Ainsi naît la Société Coopérative Œcuménique de Développement (SCOD) en 1975, mais les débuts sont difficiles, les églises ne cachent pas leur réticence.

Au même moment en France, dans le pays de Montbéliard, des ingénieurs catholiques (MCC) et protestants (Mission dans l'industrie), avec l'aide du Pasteur Guy Botinelli, décident de réfléchir ensemble sur le développement en organisant une série de conférences. Parmi les conférenciers, Diégo de Gaspar, économiste brésilien, parla des problèmes de son pays et du travail qu'il faisait pour le COE. En 1977, la première association de soutien en France voit le jour : l'AMB-SCOD (association Montbéliarde-Belfort de soutien à la SCOD).

Lors de son assemblée générale mondiale en 1999, la SCOD est appelée Oikocredit, nom provenant du Grec et du Latin et signifiant « la maison où l'on fait confiance ».

En 2005, pour les 30 ans de la coopérative une campagne d'information mondiale sur le microcrédit a convaincu des personnes de Dijon de rejoindre l'association Oikocredit Franche-Comté.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Avec l'épargne collectée, Oikocredit finance, sous forme de prêts, des projets économiques dans les pays en développement (coopératives de femmes, projet de commerce équitable, microcrédit...).

Oikocredit est labellisé Finansol et Ethibel.

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

Oikocredit propose aux particuliers et aux organisations en France d'investir à travers la Fondation OISF. L'investissement minimal est de 200 euros. Pour plus de détails sur les investissements, merci de consulter le site et/ou de contacter notre bureau parisien.

Au Nicaragua, la coopérative PRODECOOP aide les petits producteurs de café « équitable » à produire durablement et à commercialiser leurs produits. Les femmes sont bien représentées dans l'équipe de direction. La moitié des 2 300 petits producteurs (qui possèdent 1 à 5 ha chacun) a obtenu le label biologique.

PRODECOOP et OIKOCREDIT sont partenaires depuis 1994 : Prodecoop a reçu 4 prêts, dont une nouvelle ligne de crédit en 2008. Grâce aux revenus de la vente du café, la coopérative soutient des initiatives diverses, dont des bourses scolaires pour les enfants de ses membres. Elle a fourni des livres et des sacs à dos à plus de 2 000 enfants.

En 2005, les membres de la coopérative ont remporté la première place et trois des dix premiers prix de qualité au concours de dégustation de café du Nicaragua intitulé « La tasse de l'excellence ».

En juin 2008, Oikocredit avait 705 partenaires de projets à hauteur de 326 millions d'euros.

Plus nous serons d'investisseurs, plus nous augmenterons le nombre de projets.

De nombreuses banques ne croient pas en l'investissement dans les entreprises des personnes pauvres. Oikocredit fournit des investissements à des conditions équitables. Nos prêts sont destinés à des communautés.

Contact

Christiane RIFFAUD

www.oikocredit.org

Mél : cr9@orange.fr

Tél : 03 80 31 76 51

bourgogne.as@oikocredit.org

labellisé Ethibel pour certains produits



Terre de liens Bourgogne
Franche-Comté

42, rue de Mulhouse – 21000 Dijon

Historique

Terre de liens est un mouvement national qui regroupe une association nationale, des associations territoriales, un fonds de dotation (préfiguration d'une Fondation) et un outil de finance solidaire, la Foncière Terre de liens.

L'association Terre de liens Bourgogne Franche-Comté a vu le jour en novembre 2008 après un travail bénévole d'une année, regroupant des personnes du milieu agricole, de l'économie solidaire, d'associations citoyennes.

L'association accompagne les projets d'accès collectif et solidaire de foncier (respectant la charte de Terre de liens, cf. www.terredeliens.org), anime les territoires sur la question du foncier (recensement des projets, mise en réseau, partenariat, sensibilisation,...), interpelle les acteurs politiques, associatifs et syndicaux afin de replacer la gestion foncière au cœur des débats.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Terre de liens questionne à la fois l'usage de la terre et l'usage de l'argent en proposant des outils de finance solidaire innovants, agissant tant au niveau de l'économie solidaire que de l'agriculture et de l'environnement. Elle offre ainsi à la société civile un moyen de se réapproprier l'aménagement de son territoire, et à des individus, souhaitant créer leur activité agri-rurale, un moyen différent d'accéder au foncier.

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

La Foncière Terre de liens est un outil d'épargne solidaire national qui vise à acheter, grâce à l'épargne citoyenne, des terres et/ou du bâti agricoles destinés à créer ou maintenir des projets agri-ruraux, écologiquement, socialement et économiquement pérennes.

Une fois acquis, le foncier n'est pas revendu et ainsi sorti de la spéculation foncière.

La Foncière est labellisée Finansol et reconnue «Entreprise solidaire».

Les épargnants prennent des actions (une action = 100 €), lesquelles ouvrent droit à une réduction d'impôt.

L'épargne peut être dédiée à une région ou un projet particulier.

Projets en cours en Bourgogne : installation d'un couple de maraîchers en agriculture biologique avec vente directe sous forme de paniers de leurs légumes, maintien d'une ferme en polyculture-élevage biologique (céréales, prairies, brebis, vaches pour préserver des races anciennes), maintien d'un domaine agricole diversifié en biodynamie (pain, maraîchage, élevage, accueil pédagogique, formation).

Contact

Lorane VERPILLOT

Tél : 09 70 20 31 12 (coût d'un appel local)

Mél : bfc@terredeliens.org

www.terredeliens.org



Union Régionale des Entreprises Coopératives et Participatives

2 bis, Cours Fleury - 21000 Dijon

Historique

Association loi 1901 représentant les Sociétés Coopératives de Production (SCOP) et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) en Bourgogne liée à un réseau national, la Confédération Générale des Scop, représentant 1 600 entreprises coopératives et 40 000 salariés.

Rôle/Moyen d'implication dans les finances solidaires

Accompagnement des projets de créations et reprises de sociétés en SCOP ou SCIC. Appui financier des projets via 2 outils :

- SOCODEN : prêt participatif sur 3 ans sans garantie
- SOFISCOP : outil de garantie ayant pour objectif de supprimer les cautions personnelles

Produits d'épargne solidaires – Exemples de projets aidés

NEVINOX – Nevers (58)
PROD'INOV – Marcigny - (71)

Contact

Tél : 03 80 30 27 60
Mél : urbfc@scop.coop
www.scop-bfc.coop

L'Épargne Salariale Solidaire

Versée par les salariés et « abondée » par l'entreprise, l'épargne salariale est traditionnellement gérée par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCPE). Dans tous les cas, votre entreprise doit vous proposer au moins un fonds solidaire. N'oublions pas que chaque citoyen peut influencer sur les pratiques de son entreprise en choisissant des fonds d'épargne salariale solidaire plutôt que d'autres.

Qu'est-ce que l'épargne salariale solidaire ?

L'épargne salariale solidaire est un placement socialement responsable dont 90 à 95 % des fonds sont placés dans des entreprises dites « socialement responsables » et dont 5 à 10 % sont investis dans des entreprises « solidaires ».

Qu'est-ce qu'une entreprise solidaire ?

On appelle « entreprise solidaire » une entreprise qui présente au moins un des critères suivants :

- un tiers des salariés relève de conditions particulières (emplois jeunes, CIE, personnes handicapées ou en insertion).
- les dirigeants de l'entreprise sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires, et leur rémunération est inférieure à 4 ou 7 fois le smic en fonction de la taille de l'entreprise.

Pourquoi investir solidaire ?

En plaçant son épargne entreprise dans un fonds solidaire, le salarié participe à la cohésion sociale et à la construction d'une économie durable en investissant dans des entreprises orientées vers des activités de nature solidaire. Ces activités comprennent entre autres :

- la réinsertion des personnes en difficulté par le travail ou le logement.
- la revitalisation des territoires en difficulté (création d'activités économiques ou de services dans des quartiers difficiles, ...).
- les nouveaux modes de consommation ou de production (produits biologiques ou issus du commerce équitable, énergies renouvelables, nouvelles technologies, valorisation des déchets).

Est-ce rentable ?

Les 90 à 95 % de l'épargne solidaire sont placés dans le capital d'entreprises classiques sélectionnées pour la qualité de leurs relations avec leur environnement (salariés, actionnaires, fournisseurs, collectivités, clients) et leur démarche générale de développement durable, c'est-à-dire pour leur caractère socialement responsable.

Ainsi l'expérience le prouve : la bonne gestion des FCPE solidaires les rend souvent presque aussi performants que leurs équivalents sur le marché « classique ». Et, plus équilibrés, les fonds solidaires ont tendance à mieux résister aux crises économiques que leurs concurrents classiques.

Enfin, comme tous les autres FCPE, les fonds solidaires peuvent aussi être alimentés par des versements (dits abondements) de l'entreprise, ce qui en améliore la rentabilité.

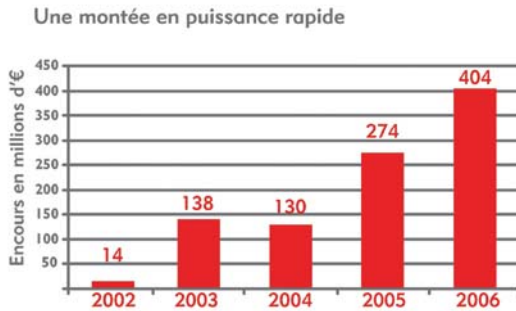
L'épargne salariale solidaire en quelques chiffres (fin 2006 en France)

404 millions d'euros ont été placés sur des fonds d'épargne salariale solidaire.

La progression de cette épargne a été de 47 % (contre 19 % pour l'épargne salariale classique).

L'épargne salariale solidaire :

- a permis la création ou consolidation de 22 000 emplois,
- a soutenu le financement de 13 800 entreprises,
- a assuré le logement de plus de 800 nouvelles famille en situation de grande précarité.



L'épargne salariale solidaire en Bourgogne, partenaire d'un développement local harmonieux

Sources : <http://www.finansol.org/docs/guide-epargne-salariale.pdf>

Dans un souci de démocratie participative, le Conseil régional a proposé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne de travailler ensemble au sein d'ateliers thématiques. Ces ateliers ont réfléchi aux actions à mettre en place en commun pour mieux faire connaître et promouvoir ce secteur d'activité.

*Cet annuaire est le fruit du travail de l'atelier **Finances solidaires**.*